



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARIÈGE

SECRETARIAT DES CLIC

Pamiers, le 20 décembre 2011

DREAL Midi-Pyrénées

Unité Territoriale de la Haute Garonne et de l'Ariège

4 avenue Didier Daurat – BP 331

31776 COLOMIERS CEDEX

Affaire suivie par : Françoise Carrère

tél : 05 61 15 39 79

mél : francoise.carrere@developpement-durable.gouv.fr

## COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

Ets LACROIX à MAZERES

Séance du 8 Novembre 2011 - Mairie de MAZERES

### COMPTE RENDU

Madame Rosy FAUCET, secrétaire général de la sous-préfecture de Pamiers, ouvre la séance à 14 h 30. Après un tour de table, elle présente l'ordre du jour de la réunion :

- Validation du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2010.
- Bilan annuel présenté par la société LACROIX.
- Retour d'expérience sur les accidents de novembre 2010 et mai 2011.
- Bilan des inspections effectuées par les services de la DREAL.
- Points divers.

#### **1) - Validation du compte-rendu de la réunion du CLIC du 15 décembre 2010**

En l'absence d'observations, le **compte-rendu de la séance du 15 décembre 2010 est approuvé**. Ce compte-rendu, comme les autres informations sur les CLIC et les PPRT, est disponible sur le site internet de la DREAL : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr>

#### **2) - Bilan annuel des activités de la Société LACROIX (diaporama)**

Monsieur Jérôme GABILAN, directeur de l'établissement LACROIX de MAZERES, présente le bilan annuel 2011.

##### **• Actions réalisées pour la prévention des risques**

Le coût global des investissements réalisés en 2011 s'élève à 1 080 k€ dont 19 % sont liés à la sécurité et l'environnement.

##### **• Compte-rendu des incidents et accidents**

2 accidents, le 23 mai 2011 et le 6 septembre 2011 ont nécessité l'appel aux secours extérieurs :

##### incendie du 23 mai :

L'incendie a été détecté par l'agent de surveillance, il s'agissait de la combustion de produits chimiques. L'intervention des secours extérieurs était coordonnée par les cadres de l'établissement LACROIX et le sinistre a été maîtrisé dans les 4 h. Il n'y a pas eu de conséquences humaines, le local a été détruit. La cause de cet incident est la chute d'un produit (métal finement divisé) et la reprise d'humidité qui a entraîné une inflammation spontanée de l'hydrogène généré. Un nouveau local de stockage adapté sera construit en 2012.

incendie du 6 septembre :

le feu a pris dans une loge pyrotechnique lors de l'entrée du salarié dans celle-ci. Il a fallu recourir aux secours internes puis externes. L'opérateur a été gravement brûlé et se trouve actuellement hospitalisé. La cause de cet accident est le basculement du tamis et le choc ou la friction sur composition pyrotechnique. Plusieurs actions correctives et préventives sont menées et les loges ne seront utilisées que dès la pose d'un nouveau dispositif de sécurité.

#### • **Compte-rendu des exercices d'alerte**

Le dernier exercice avec les services de secours extérieurs a été réalisé le 29 juin 2011. Il s'est globalement bien déroulé et une très bonne implication de l'ensemble des intervenants a été constatée. Les dysfonctionnements relevés ont conduit à des actions d'améliorations.

#### • **Bilan du Système de Gestion de la Sécurité**

Les différents items de la composition du SGS de l'établissement sont passés en revue.

#### • **Programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques**

Les points évoqués concernent la sécurisation des presses de compression, la mise en conformité suite à étude technique foudre, l'amélioration de l'aire à déchets et l'aménagement d'accès transporteurs à l'entrée du site.

#### • **Mention des décisions individuelles**

Rappels de différents arrêtés préfectoraux réglementant le site de mai 2005 à juillet 2010.

Au sujet des sirènes -- Monsieur Bonheure demande si les riverains sont gênés par les sirènes POI ou signalant la fin des postes.

L'exploitant précise que la plus proche voisine ne semble pas trop dérangée par le bruit des sirènes du site.

Au sujet de l'aménagement des loges -- Les loges sont des ateliers unitaires intégrés dans un bâtiment de production. La finalité de ces aménagements est d'éviter l'accident et de protéger le salarié.

### **3) Retour d'expérience des accidents**

Au sujet de l'incendie du 23 mai -- Les produits sont actuellement dans un bâtiment de stockage provisoire, l'exploitant étudie la construction d'un nouveau stockage adapté pour 2012.

Au sujet de l'incendie du 6 septembre -- L'éventualité d'un phénomène mécanique ou électrostatique ne paraît pas probable. La cause retenue est le basculement du tamis qui a provoqué un choc ou un frottement sur la composition en cours de tamisage, lié à un dysfonctionnement sur l'accès à la loge, qui ne peut se faire qu'après mise à l'arrêt de la machine depuis l'extérieur, avant ouverture de la porte.

Le dossier n'est pas encore fermé, les conclusions définitives du laboratoire n'étant pas encore parvenues.

L'exploitant précise que c'est la première fois qu'un accident grave se produit sur le site LACROIX et qu'il s'agit d'un accident très rare.

L'exploitant indique qu'aucune anomalie n'a été relevée sur la loge de travail, notamment au niveau de la conductivité du sol et qu'il ne semble pas que la vétusté de la machine soit à prendre en compte. Il apporte une précision quant à la notion d'accident «inévitable» dans le domaine de la pyrotechnie, qui prend en compte l'éventualité de phénomène pyrotechnique en veillant à la protection des personnels.

Monsieur BONHOURS précise que cette approche est valable uniquement dans la zone de fabrication et pas dans la zone des dépôts.

L'exploitant indique enfin que l'établissement a procédé à l'envoi en destruction de produits en vieillissement dont le stockage n'était plus nécessaire.

Au sujet de la sûreté – Monsieur Bonhoure demande à l'exploitant de faire un point sur les travaux liés à la sûreté.

Deux grands axes :

- la sûreté liée à la malveillance : la fin des travaux investissements 2011 est légèrement décalée suite au changement de prestataire.
- le secret défense : mesures de sécurité nécessaires à la protection de l'établissement. C'est la DGA qui donne son aval. La préfecture (SIDPC) interviendra pour la rédaction du plan de protection externe dès que le PPP remis à la DGA fin avril 2011 sera validé

#### **4) - Bilan des actions de la DREAL (diaporama)**

Caroline CESCION (DREAL) présente le bilan de l'inspection des installations classées

##### **Inspections**

L'inspection du 24 mai 2011 était consécutive à l'incendie du local de stockage des produits chimiques intermédiaires – zone pyrochimie – bât A6 - du 23 mai 2011. Les suites apportées à cet événement ont été relatées dans l'exposé du bilan de l'entreprise.

L'inspection approfondie du 12 juillet 2011 portait sur différents thèmes : suites données à l'inspection approfondie du 27 mai 2010 ; suites données aux incidents de novembre 2010 et mai 2011; examen du point 7 «contrôle du SGS» ; examen d'une opération de destruction de déchets pyrotechniques et inspection des dépôts.

Aucune non conformité majeure n'a été constatée. Les différentes demandes formulées à l'exploitant sont en cours.

##### **Autres actions**

L'inspection REACH du 12 septembre 2011 portait sur l'application du règlement en tant qu'«utilisateur aval».

Une inspection a également été réalisée le 19 septembre 2011 par l'Inspection des Poudres et Explosifs.

#### **5) - Actualités PPRT**

L'arrêté préfectoral d'approbation a été signé le 9 juillet 2010. Conformément à l'article L126-1 du code de l'urbanisme, le PPRT doit être annexé au PLU. Il sera vérifié que cette démarche a bien été réalisée.

En ce qui concerne les travaux de renforcement de l'habitat existant prescrits, des évolutions récentes touchant l'élaboration des PPRT conduisent aujourd'hui à recommander que le filmage des vitres soit complété par des travaux de renforcement précisés dans le guide «renforcement des fenêtres» élaboré par le ministère chargé de l'environnement dont quelques exemplaires sont distribués et mis à disposition du public au secrétariat de la mairie. Il est également indiqué que le montant du crédit d'impôt affecté à ces opérations a été relevé à ce jour à 30% de l'investissement, limité à 10 000€ pour un couple.

#### **6) -Question diverses**

Madame FAUCET demande à l'exploitant quel est le retour d'expérience tiré de l'accident de septembre.

La procédure se décompose en plusieurs phases :

- 1<sup>ère</sup> phase : le rapport définitif ou solde de l'analyse par un laboratoire toulousain sera remis dans 2 à 3 semaines.
- 2<sup>ème</sup> phase : la victime sera entendue par la gendarmerie dès que son état de santé le permettra. Les salariés de l'entreprise sont interrogés en ce moment (NDLR : à la date de la rédaction de ce compte rendu, la victime est malheureusement décédée des suites de ses blessures).

Dès que les premières conclusions seront connues, l'exploitant les communiquera.

Par ailleurs cet accident a été évoqué en CLHS dès l'origine.

**Les débats étant clos, la séance est levée à 16 h.**

La Présidente,



Rosy FAUCET

## CLIC LACROIX - MAZERES – Séance du 8 novembre 2011

---

Présidence : Madame Rosy FAUCET, Secrétaire Général de la sous-préfecture de Pamiers.

Participants	Collège	Observations
Mme FAUCET Rosy	Sous préfecture de Pamiers	
Mme CAZAL Régine	Préfecture de l'Ariège-SIDPC	
M. BONHOURE Jean François	DREAL	
Mme CESCOU Caroline	DREAL	
M. LEONARDELLI	SDIS 09	
M. THEBAULT Pierre	Groupe LACROIX	
M. GABILAN Jérôme	Groupe LACROIX	
Mme SANDRÉ Christine	CHSCT LACROIX	
M. GONZALEZ Cédric	CHSCT LACROIX	
M. ROUZAUD Frédéric	Riverain	
Mme CARRERE Françoise	Secrétaire du CLIC	

Excusés : MM. SABOY – NIETOU – NEVEU

